

MAIRIE
de
GANZEVILLE



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 14 DECEMBRE 2020

Le Conseil Municipal de GANZEVILLE, légalement convoqué par son Maire, Monsieur Jean-Marie CROCHEMORE, s'est réuni à la mairie le LUNDI 14 DECEMBRE 2020 à 18 heures 00.

Etaient présents : Mesdames PARIS, BENOIST, LOISEL et FOURE et Messieurs CROCHEMORE, BOUDIN, CUFFEL, BONNET, COUSIN et LE ROUX

Était absent et excusé : Mme SERVAIN

Secrétaire de séance : Monsieur Bruno BOUDIN

1/ Compte rendu de la réunion du conseil municipal du 5 Octobre 2020

Le Conseil Municipal de Ganzeville a approuvé le compte rendu de la réunion du 5 octobre 2020

2/ Souscription d'un contrat de diffusion d'informations à la population

Le Conseil Municipal de Ganzeville décide d'adhérer à l'application PANNEAUPOCKET pour un montant TTC annuel de 130,00€, afin de diffuser des informations urgentes aux administrés. Celle-ci sera effective début de l'année 2021. Une note d'information sera diffusée auprès de la population.

3/ Avenant à la convention de délégation service instructeur urbanisme

Le conseil municipal de Ganzeville décide de renouveler son adhésion au service d'instruction des actes d'urbanisme de la Communauté d'Agglomération Fécamp Caux Littoral et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant, à signer l'avenant N°1 – et tout autre avenant - à la convention formalisant cette adhésion ; et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à accomplir toutes les formalités subséquentes.

4/ Adoption du rapport annuel sur le R.P.Q.S. (prix et la qualité du service public de l'eau potable et l'assainissement collectif)

Le Conseil Municipal de Ganzeville confirme avoir été informé des rapports de 2018 sur le service de l'eau potable et sur l'assainissement de Toussaint-Contremoulins.

5/ Révision du métrage de longueurs de voiries communales

Le Conseil Municipal de Ganzeville valide la nouvelle longueur de voiries communales s'élevant désormais à 6395ml.

6/ Tarifs communaux en place

Le conseil municipal décide à compter du 1^{er} janvier 2021 de ne pas augmenter les tarifs communaux en place, concernant :

- la location de la salle des fêtes : à 210€ pour une journée et 340€ pour deux jours. et 0,60€ par couvert.
- La garderie scolaire : à 1,50 Euro par séance. (1^{ère} séance matin et/ou midi - 2^{ème} séance soir)
- La cantine scolaire : à 3,50 Euro par repas et par enfant.
- La concession enterrée : à 210€ pour une durée de 30 ans.
- La concession columbarium : à 260€ pour une durée de 30 ans.

7/ Création d'un tarif communal de dispersion des cendres au jardin du souvenir

Le Conseil Municipal de Ganzeville fixe un tarif pour la dispersion des cendres dans le jardin du souvenir, à compter du 1^{er} janvier 2021, incluant la fourniture et pose d'une plaque d'identification du défunt.

Tarif : 50,00€

Rappel :

- la dispersion des cendres sera consignée sur un registre spécial en mairie ;
- l'identification de la dispersion des cendres du défunt est assurée par l'apposition d'une plaque gravée sur la colonne du souvenir, fournie et facturée à la famille par la Mairie ;
- aucun objet autre que cette plaque ne peut être fixé aussi bien sur la colonne que sur l'espace de dispersion.

8/ Relevé de décision du Maire : projet de création d'un parking

Monsieur le Maire informe, comme convenu par délibération 46/2020 prise lors du dernier conseil municipal, de l'évolution du dossier de création d'un parking devant la salle des fêtes, sur l'emplacement réservé numéroté 21 au PLUi.

INTERVENTION DU GEOMETRE EXPERT cabinet EUCLYD EUROTOP.

Devis de division de la parcelle A724 : montant TTC 1 944,00€, comprenant :

- recherche des bornages antérieurs sur le portail Géofoncier
- relevé de terrain pour la division
- relevé topographique complémentaire
- délimitation et bornage avec les riverains
- division et bornage des nouvelles limites
- document graphique pour la modification parcellaire cadastrale

16/ Questions diverses :

Discussion :

-Suivi du conseil de classe tenu le 27/11/2020 : la directrice de l'école demande une ouverture entre le préau et la petite salle de classe, afin d'aménager une salle de motricité. Le sujet est en réflexion.

-Terrain projet lotissement : un avant-projet est en cours avec le promoteur

-Circulation rue Fernand Féron : la Gendarmerie a été sollicitée par la municipalité afin de trouver une solution conforme à la sécurité pour faire ralentir la circulation.

-Terrain et bâtiment 21 route de la Vallée: la commune propose d'acquérir ce bien. Une proposition sera faite auprès du propriétaire.

-Horaires de permanences de la Mairie : les permanences au public seront modifiées en période d'hiver (du 21/12 au 20/03) et désormais les mardis et vendredis de 16h00 à 18h00. Cette décision sera effective en 2021 du 1^{er} Janvier au 20 mars 2021.

-Parking Sente de la Rivière : un projet est en réflexion

Rappel :

Il est rappelé, pour une question de salubrité, qu'il est strictement interdit de jeter des débris de toutes sortes dans la rivière, cela empêchant également le bon écoulement;

Le Maire
Jean-Marie CROCHEMORE

